## DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE NANTUA CANTON DE PONT D'AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	13	0	13

### Date de la convocation:

08 mars 2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

#### Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois de mars, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2024.03.14.01

## OBJET : Budget général - Révision du montant de l'attribution de compensation.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C V 1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 octobre 2020,

Selon le 1 du V de l'article 1609 nonies C, le montant des attributions de compensation des communes ne peut être réduit qu'après accord des conseils municipaux.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2024 le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la modification du montant des attributions de compensation qui porte celui de notre commune de 213 188,00 euros à 213 136,00 euros.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le nouveau montant de 213 136,00 euros de l'attribution de compensation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Thierry DUPUIS

Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20240314-2024031401D0076-DE

Transmission n°ASCL 2 2024-03-18T11-42-41.00 (MI251680175)

Date de télétransmission 18 mars 2024 Date de réception préfecture : 18 mars 2024